

provisoire stipulant quelles restrictions on attend d'eux, ou le premier ministre désire-t-il se contenter de jouer le rôle d'amphitryon?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA QUESTION DU TRANSFERT DE BIENS AUX CONJOINTS DE MINISTRES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au premier ministre. Les directives du premier ministre relatives aux conflits d'intérêt impliquant des ministres de la Couronne ne s'appliquent pas à leur conjoint. En outre, en réponse à une question du député de Rocky Mountain, le très honorable représentant a dit qu'il avait découvert des possibilités de conflits d'intérêt pendant le délai qu'il avait accordé aux ministres pour mettre de l'ordre dans leurs affaires. Aussi, peut-il assurer à la Chambre qu'en vertu des nouvelles directives, aucun ministre de la Couronne n'a pu transférer des biens à son conjoint afin d'éviter un conflit d'intérêts?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tenais à connaître la teneur complète de la question avant d'intervenir. Le député sait très bien que la question des directives en matière de conflit d'intérêts et le Livre vert ont été renvoyés au comité permanent. D'autre part, les directives particulières concernant les conflits d'intérêts impliquant des ministres et des hauts fonctionnaires doivent faire l'objet du débat d'aujourd'hui, et je pense que c'est à ce moment-là qu'il faudrait aborder ces questions et non maintenant.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; j'aimerais que les séides de l'arrière-ban se taisent. C'est précisément à cause du débat de cet après-midi et de ce soir que j'ai posé ma question, car mes remarques de cet après-midi ou de ce soir seront fonction de la réponse du premier ministre. Or, il ne sera pas nécessairement présent à la Chambre au cours du débat, et il ne répondra pas nécessairement aux discours qui seront faits tout à l'heure. C'est pourquoi j'ai posé cette question précise. Je suis certain qu'il aimerait y répondre.

M. l'Orateur: Quoi qu'il en soit, je pense que le premier orateur qui prendra la parole au nom du gouvernement pourra répondre lui-même à la question fondamentale du député. Je pense que ce sera le meilleur moment pour le faire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense que la réponse à la question du député permettrait de situer le débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'ignore pourquoi le député de Labelle tient à crier et à hurler sans arrêt. Je doute qu'on l'ait envoyé ici pour le faire. J'essaie de faire une proposition raisonnable et responsable. La réponse à

Questions orales

la question du député permettrait de définir l'orientation du débat.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Burnaby-Richmond-Delta.

[Français]

M. Roy (Laval): Monsieur le président, je pose la question de privilège. J'écoute religieusement les questions posées par les députés de l'opposition, mais je pense que si l'honorable député de Brome-Missisquoi avait consulté l'ordre du jour d'aujourd'hui, il aurait pu poser sa question lors du débat qui s'engagera dans quelques minutes.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre; le député de Burnaby-Richmond-Delta a la parole.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ÉVASION DE DEUX DÉTENUS— DEMANDE DE SURVEILLANCE PERMANENTE DU HAUT DES MIRADORS

M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne les deux dangereux criminels qui se sont évadés, la semaine dernière, du pénitencier de Colombie-Britannique. Le solliciteur général peut-il nous dire si l'on va monter la garde 24 heures sur 24 dans les quatre miradors du pénitencier de Colombie-Britannique comme on l'a fait l'année dernière, quand plusieurs prisonniers se sont évadés, afin que les gens de la province n'aient plus à redouter de semblables évasions?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le seul moment où il n'y a pas d'hommes dans les tours, c'est...

Une voix: Pendant la pause café.

M. Allmand: ... de minuit à 8 heures du matin.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'essayais de dire que le seul moment où l'on ne monte pas la garde dans les tours du pénitencier, c'est après minuit, lorsque les détenus sont enfermés dans leurs cellules. Lors de cette évasion, les détenus avaient placé des mannequins dans leurs cellules et avaient caché...

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: Les mannequins, c'est du côté du gouvernement que vous les trouverez.

M. Hees: C'est pour ça que vous êtes si mince aujourd'hui?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'essaie de donner à la Chambre des renseignements complets sur cette question. Avant d'être enfermés dans leurs cellules, les détenus ont placé des mannequins dans leurs lits et se sont cachés à l'extérieur. Une fois les cellules fermées, ils ont profité de ce que les gardes étaient absents des miradors pour s'évader.

M. Hees: Les mannequins sont restés et les prisonniers sont partis.